



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mai 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 mai 2001

**Vente par la Ville de NIORT au C.C.A.S. des lots de copropriété
composant la Maison Communale de la Solidarité - 34 Place du
Port (complément à la délibération du 30 Mars 2000 portant sur le
prix de vente)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.
Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M.
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, Mme
Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE,
Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme
Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle
LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Andrée CHAREYRE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Christabelle CHOLLET

DELIBERATION D2011632001

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2001

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Vente par la Ville de NIORT au C.C.A.S. des lots de copropriété
composant la Maison Communale de la Solidarité - 34 Place du
Port (complément à la délibération du 30 Mars 2000 portant sur
le prix de vente)**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 30 Mars 2000 le Conseil Municipal a autorisé la vente des lots de copropriété composant la Maison de la Solidarité de l'Immeuble 34, Place du Port, au Centre Communal d'Action Sociale.

Toutefois il y a lieu de repreciser le montant de la vente qui a été stipulé pour un montant de 2.589.362,94 F (TVA à 20,60% incluse), au lieu de 2.589.362,94 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Arrêter le prix de la vente des lots de copropriété composant la Maison Communale de la Solidarité, 34 place du Port à la somme de 2.589.362,94 F.
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte rectificatif.
- Préciser que les frais d'établissement de l'acte rectificatif seront supportés par la Ville de NIORT.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)